



Embaucher un artiste Dans le cadre associatif

réf.: EKAY 02

Formation en ligne et à la carte

Lorsqu'une association dont l'objet principal n'est pas d'organiser des spectacles doit embaucher un artiste, cela devient souvent un casse-tête. Connaître la législation et les outils numériques est désormais incontournable.

Cette formation vous permettra de sécuriser vos pratiques.

Public

Personnel administratif de production de l'association
Conseil d'administration (Président, Trésorier...)

Objectifs de la formation

Embaucher et déclare en ligne un artiste en respectant le cadre réglementaire.

Programme de la formation

- ∞ Obligations de l'employeur
- ∞ Contraintes administratives et juridiques
- ∞ Déclarations, affiliations et adhésions
- ∞ Les documents d'embauche
- ∞ Classement et archivage
- ∞ La veille législative

Modalités pédagogiques

Cette formation a lieu à distance sur une plateforme d'apprentissage.
Pour une formation en présentiel, nous contacter

Durée : 8 heures

Intervenants

Swanha Desvarieux (Ekay Prestations)



Coût de la formation : 161€ TTC / participant

Nous contacter

www.ekayprestations.com

Ekay Prestations Arnouville 97170 PETIT BOURG

Siren : 515 069 680 APE : 8559 A UPC : 361 459 135 2904

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 95 97 0655 97 auprès du Préfet de région Guadeloupe
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)